



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 26 juillet 1968
à 10 h 20

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 16 de l'ordre du jour :	
Rapport sur le Fonds d'équipement des Nations Unies . . .	149
Point 3 de l'ordre du jour :	
Conséquences économiques et sociales du désarmement <i>(suite)</i>	151
Point 25 de l'ordre du jour :	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies	152

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur le Fonds d'équipement des Nations Unies
(E/4451, E/4545)

1. M. DIALLO (Haute-Volta) dit que la délégation voltaïque est déçue par le manque d'initiative du Directeur du PNUD dans l'application de la résolution 2321 (XXII) de l'Assemblée générale. Si l'on se reporte au paragraphe 251 du rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa sixième session (E/4545), on constate que le Directeur, citant cette résolution, a affirmé que l'Assemblée générale avait reconnu qu'« en raison du manque initial de ressources financières », il ne serait pas possible, « au cours de la première année, de donner plein effet » à sa résolution 2186 (XXI); or, le passage cité ne vise pas le début des opérations du Fonds d'équipement des Nations Unies, mais bien la mise en application des articles VIII et IX de la résolution 2186 (XXI), qui ont trait à l'élection du Conseil d'administration et à la nomination du Directeur général du Fonds.

2. La délégation voltaïque espérait qu'à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale le Directeur du PNUD pourrait indiquer des mesures visant à améliorer le fonctionnement du Fonds, et non à le mettre seulement à même de commencer ses opérations. Elle estime que fixer à 100 millions de dollars le minimum de ressources à réunir pour que le Fonds engage des opérations indépendantes de prêts est injustifié, si l'on considère que la plupart des projets pilotes et de démonstration, dont l'utilité n'est plus à démontrer, sont entrepris avec un budget inférieur à 500 000 dollars. La délégation voltaïque ne partage pas non plus l'opinion du Directeur du PNUD — mentionnée au paragraphe 255 du rapport du Conseil d'administration — selon laquelle le Fonds ne saurait envisager des opérations de prêts indépendantes et d'une certaine ampleur dans un proche avenir. L'attitude du Secrétariat, il faut bien le dire, n'est pas de nature à convaincre les Etats Membres réticents de se rallier à l'idée de la création du Fonds, qui a été décidée par l'Assemblée

générale. Le Secrétariat aurait dû, en particulier, analyser la situation du marché des capitaux; il aurait pu constater que les prêts au développement sont assortis de conditions de plus en plus dures, et que la pratique de l'aide liée se généralise. Il en résulte que les pays en voie de développement ont de plus en plus de difficultés à se procurer les biens d'équipement dont ils ont besoin.

3. Il est donc plus que jamais nécessaire que les pays nantis facilitent le fonctionnement du Fonds d'équipement, dont le but est de compléter les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts, en particulier de prêts à long terme sans intérêt ou à faible intérêt.

4. Par ailleurs, à la lecture du paragraphe 266 du rapport du Conseil d'administration, on peut se demander si le Directeur a l'intention d'imputer les frais généraux sur les ressources du Fonds; on sait que la résolution 2186 (XXI) établit clairement que les dépenses d'administration du Fonds doivent être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU.

5. La délégation voltaïque est d'avis que le Directeur devrait entreprendre sans plus tarder des opérations indépendantes en utilisant le montant de 1,3 million de dollars dont le Fonds dispose déjà. A cet effet, elle aimerait, si elle a l'appui d'autres délégations, présenter un projet de résolution invitant le Directeur du PNUD à identifier, dans les programmes de travail des différents organismes des Nations Unies, des projets qui requièrent des investissements que le Fonds pourrait aider à financer à l'aide de ses ressources actuelles. Le Directeur serait prié de faire rapport sur ce point à la reprise de la quarante-cinquième session du Conseil, afin que celui-ci puisse formuler des recommandations sur la base desquelles l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, ferait des propositions que le Conseil d'administration du PNUD examinerait à sa septième session.

6. M. DECASTIAUX (Belgique) constate qu'au paragraphe 268 du rapport du Conseil d'administration la Belgique n'est pas mentionnée parmi les pays qui n'ont pas souhaité s'associer à la décision indiquée au paragraphe 267; ce pays avait pourtant exposé clairement sa position, qui a été consignée au paragraphe 19 du projet de rapport du Conseil d'administration¹. Le représentant de la Belgique tient donc à réitérer les réserves de son pays à l'égard de la création du Fonds d'équipement, et demande qu'une correction soit apportée au paragraphe 268 du rapport du Conseil d'administration pour remédier à l'omission qu'il a constatée.

7. M. COOMARASWAMY (Directeur adjoint du programme des Nations Unies pour le développement)

¹ Document du PNUD DP/L.86/Add.4.

dit qu'un rectificatif sera publié pour donner satisfaction à la délégation belge.

8. M. KOROSSO (République-Unie de Tanzanie) exprime sa conviction que le monde ne connaîtra la paix et l'harmonie que lorsque les peuples auront profondément conscience de leur interdépendance. Si le Fonds d'équipement n'a pu jusqu'ici commencer à fonctionner, c'est parce que les pays nantis n'ont pris aucune mesure positive pour l'alimenter et que certains sont même hostiles à cette idée. En même temps, ces pays sont partisans de l'aide bilatérale, qui, pour les bénéficiaires, présente l'inconvénient d'être assortie de conditions. Il faut espérer que les pays développés reviendront sur leur position dans l'intérêt de l'humanité et de la coopération internationale et que la Conférence pour les annonces de contributions qui aura lieu au mois d'octobre 1968 donnera de bons résultats. Jusqu'ici, les contributions reçues par le Fonds d'équipement proviennent de pays en voie de développement, qui ont affirmé par là leur volonté de s'aider eux-mêmes, mais un surcroît d'efforts est nécessaire. M. Korosso pense, comme le représentant de la Haute-Volta, que le Fonds d'équipement devrait commencer à fonctionner dès que possible avec les capitaux dont il dispose.

9. M. EL-BOURI (Libye) rappelle que le Fonds d'équipement a été créé pour répondre aux besoins financiers croissants des pays en voie de développement dans un domaine où les activités d'autres organismes des Nations Unies et d'autres institutions, telles que l'AID et les banques régionales de développement, étaient insuffisantes, et parce que les résultats de la première Décennie du développement étaient décevants et que le volume des transferts de ressources aux pays en voie de développement était en régression. Si la première Conférence pour les annonces de contributions n'a pas répondu aux espoirs du fait du manque d'intérêt des pays développés et si, faute de ressources, le Fonds d'équipement n'a pu commencer à fonctionner comme prévu, le Fonds doit néanmoins être maintenu dans l'intérêt du bien-être du monde et de la coopération internationale. L'opposition manifestée par certaines délégations à l'idée que les Nations Unies pourraient exercer directement une activité dans le domaine des investissements ne justifie pas l'attitude négative que les pays développés ont adoptée dès que l'Assemblée générale eut décidé de créer le Fonds et en eut fixé les objectifs.

10. La paralysie du Fonds augure mal de la deuxième Décennie du développement, dont les objectifs risquent d'être compromis si l'on ne remédie à cette situation. Les efforts des pays en voie de développement doivent être complétés et renforcés par une action internationale constructive. Les pays industrialisés ont l'obligation morale de favoriser le développement économique des pays en voie de développement. Le Conseil devrait donc adresser un appel aux pays développés pour qu'ils acceptent de contribuer au Fonds, et aux pays en voie de développement pour qu'ils augmentent leurs contributions. Il devrait en outre prier le Directeur du PNUD de poursuivre ses efforts en vue d'examiner de nouvelles possibilités d'obtenir des capitaux afin que le Fonds d'équipement commence à fonctionner sans délai, ce qui encouragera les Etats à y contribuer.

11. M. COOMARASWAMY (Directeur adjoint du programme des Nations Unies pour le développement) donne au Conseil l'assurance que le Directeur du PNUD ne ménagera aucun effort pour examiner d'autres possibilités d'obtenir des capitaux et examinera avec le plus grand soin la question de savoir ce qui peut être entrepris avec les fonds disponibles.

12. M. FIGUEREDO-PLANCHART (Venezuela) s'associe aux opinions exprimées par les représentants de la Haute-Volta, de la Tanzanie et de la Libye et se réserve le droit d'intervenir plus en détail à une date ultérieure.

13. M. VARELA (Panama) partage la déception qu'inspire aux pays en voie de développement l'échec du Fonds d'équipement des Nations Unies mais n'en est pas surpris, étant donné que le Fonds a été créé en même temps que l'ONUDI, qui fonctionne également grâce à des contributions volontaires et qui est elle aussi chargée de promouvoir le progrès des pays en voie de développement. Le Directeur du PNUD a fait preuve de réalisme en ne voulant pas entreprendre d'opérations qui, vu le peu de fonds dont il disposait, n'auraient pu donner que des résultats très limités. Cette expérience prouve que le Conseil comme l'Assemblée générale doivent agir avec la plus grande prudence lorsqu'ils envisagent de créer de nouveaux organismes qui imposent des charges à tous les pays, et surtout aux pays développés, et se garder de prendre des décisions qui ne font que compliquer la structure de l'ONU et accroître le volume de la documentation sans aucun bénéfice pour ceux que l'on cherche à aider. Mieux vaudrait rendre plus efficaces les organismes existants et donner pleinement effet aux résolutions déjà adoptées, notamment à la résolution 1183 (XLI) du Conseil qui régit sous tous ses aspects l'assistance extérieure aux pays en voie de développement.

14. M. COX (Sierra Leone) engage les pays en voie de développement à réaffirmer leur confiance dans le Directeur du PNUD et dans sa bonne administration du Fonds d'équipement. Il déplore que certaines délégations appuient des résolutions sans avoir l'intention de les appliquer et que, alors qu'il s'agit de donner suite à une décision régulièrement prise, les pays qui sont responsables au premier chef de la création de l'ONU et de son bon fonctionnement fassent preuve de mauvaise volonté, tandis que les pays en voie de développement ont prouvé leur intention de faire de leur mieux. En dépit des difficultés que les pays développés peuvent eux-mêmes éprouver, ils devraient pour le moins éviter d'exposer l'ONU au ridicule et de donner l'impression qu'ils ne sont pas disposés à venir en aide à l'humanité.

15. M. BRADLEY (Argentine) constate que le Fonds d'équipement n'a pu entreprendre les activités pour lesquelles il a été créé. Ceci ne doit surprendre personne car sa création a été décidée contre la volonté des principaux donateurs en puissance. L'indifférence de ces pays à l'égard du Fonds est une attitude concevable sur le plan politique, mais ce n'est pas la façon de contribuer au développement. Le représentant de l'Argentine reste convaincu que les structures financières de l'ONU ne suffisaient pas à la tâche, notamment en ce qui concerne les activités d'investissement. Malgré la bonne volonté du PNUD et de son Directeur, les contributions au Fonds

d'équipement n'ont atteint que 1,3 million de dollars et la plus grande partie de cette somme a été fournie par les pays en voie de développement, qui ont ainsi témoigné de leur détermination à s'aider eux-mêmes; or, cette somme ne couvrirait même pas le coût d'un seul projet du PNUD. Il se peut que l'indifférence dont font preuve les pays développés soit due au fait qu'ils n'ont pas très bien compris l'utilité des projets envisagés. Peut-être serait-il bon que le PNUD encourage une analyse approfondie des besoins de financement des projets qui ont jusqu'à présent été soumis, ce qui permettrait au moins de disposer d'une base concrète pour l'orientation des activités. Les pays qui sont en mesure de contribuer au Fonds doivent revenir à une position plus réaliste et faire un effort supplémentaire.

16. M. DUBEY (Inde) ne partage pas entièrement la déception exprimée par le représentant du Panama. Il est vrai que le Fonds d'équipement est au premier plan des préoccupations des pays en voie de développement car, créé depuis plus d'un an, il n'est pas encore passé à l'action. Il est vrai aussi que certains pays en voie de développement ont contribué au Fonds, mais il en est d'autres qui ne l'ont pas encore fait, et on peut espérer qu'ils le feront lors de la prochaine Conférence pour les annonces de contributions en octobre 1968. Toutefois, les efforts des pays en voie de développement resteront stériles sans la participation des pays développés. Aussi la délégation indienne espère que la plupart, sinon la totalité des pays développés, participeront à la Conférence pour les annonces de contributions. Bien entendu, le retard avec lequel le Fonds va commencer ses opérations est inquiétant, mais ce n'est pas une raison pour se décourager, car cette entreprise est riche de promesses. Par ailleurs, le Directeur du PNUD a déclaré, lors de la sixième session du Conseil d'administration du PNUD, qu'il était prêt à procéder à un complément d'études et à utiliser les fonds disponibles s'il le lui était demandé. Le Conseil d'administration a d'ailleurs prié le Directeur de poursuivre ses efforts en vue de permettre au Fonds de commencer à fonctionner effectivement. Il faut espérer que la prochaine Conférence pour les annonces de contributions donnera de meilleurs résultats. D'autre part, on peut envisager différentes façons d'utiliser le Fonds notamment pour financer les prêts consentis en monnaies locales par les banques régionales de développement.

17. M. BRILLANTES (Philippines) estime qu'il est inutile d'épiloguer sur l'attitude adoptée par les différents pays à l'égard du Fonds d'équipement. Il faut se rendre à l'évidence; le monde est divisé en deux catégories : d'une part, les pays riches et nantis et, d'autre part, les pays pauvres et besogneux. Une action unilatérale, que ce soit de la part des pays développés ou de la part des pays en voie de développement, restera sans effet; il faut que les uns et les autres conjuguent leurs efforts et deviennent partenaires dans l'effort commun pour le progrès, la paix et la prospérité du monde. C'est dans cet esprit qu'il faut envisager la Conférence pour les annonces de contributions prévue pour octobre 1968.

18. M. LOPEZ HERRARTE (Guatemala) rappelle que son pays a toujours été en faveur de la création d'un fonds d'équipement. Il y a bien des années, le représentant du

Guatemala a assisté aux délibérations d'un sous-comité des Nations Unies pour le développement économique lorsque la création d'un fonds d'équipement a été proposée pour la première fois. Depuis lors des résultats positifs ont été obtenus, puisque les travaux du sous-comité ont été, en partie, à l'origine de l'extension des activités de la BIRD, ont contribué à encourager la coopération financière internationale et enfin, ont abouti à la création de l'AID. Tout ceci n'a pas suffi à satisfaire les besoins des pays en voie de développement. En effet, le besoin de capitaux pour le développement devient de jour en jour plus pressant. Certes, des obstacles surgiront, mais il faut poursuivre les efforts, afin d'atteindre l'objectif fixé lors de la deuxième session de la CNUCED en ce qui concerne les transferts de ressources extérieures aux pays en voie de développement, qui devraient représenter 1 % du produit national brut des pays développés. Le représentant du Guatemala espère qu'à l'avenir l'aide sera plus efficace et que les pays en mesure de fournir cette aide adopteront une attitude plus constructive. Il faudrait enfin s'efforcer par tous les moyens de pousser plus loin l'étude des mesures financières supplémentaires en vue de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Conséquences économiques et sociales du désarmement (E/4494 et Add.1, E/4563) (suite)

19. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que les orateurs précédents ont évoqué les progrès historiques récemment réalisés dans le domaine du désarmement, qui permettent au Conseil d'aborder avec optimisme et espoir le débat sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. Le Gouvernement des Etats-Unis a participé activement aux travaux menés avec persévérance et minutie par le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, travaux qui ont abouti à la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Président des Etats-Unis a récemment souligné que l'obligation la plus pressante imposée aux parties au Traité est de poursuivre les négociations en vue de mettre fin à la course aux armes nucléaires et d'arriver au désarmement nucléaire. Les représentants du Mexique et du Venezuela ont, à juste titre, mentionné avec fierté le Traité créant une zone dénucléarisée en Amérique latine. Les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont récemment mis d'accord pour procéder à des entretiens concernant la réglementation des armements nucléaires offensifs et défensifs; un tel accord était recherché par les Etats-Unis depuis 1964. La diplomatie prudente et constructive qui a permis d'obtenir ces résultats pourrait servir de modèle au Conseil pour l'examen des aspects du désarmement qui sont de sa compétence.

20. Ces progrès encourageants donnent un caractère plus réaliste et une signification plus grande aux efforts faits par les Nations Unies pour pousser plus loin l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement, c'est à dire l'étude de ce qu'on pourrait faire, par exemple, pour nourrir les affamés, guérir les malades, instruire les ignorants, si les ressources aujourd'hui consacrées à la course mondiale aux armements nucléaires et classiques

étaient affectées aux besoins pacifiques. Il y a longtemps que le Gouvernement des Etats-Unis soutient le point de vue selon lequel des accords pour la réduction des armements libéreraient, dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, des ressources qui pourraient être affectées au bien-être de l'humanité, et notamment au développement économique et social des pays en voie de développement. M. Goldschmidt tient à réaffirmer la politique de son gouvernement, étant donné que de nombreux représentants ont relevé le fait, signalé dans le rapport présenté au Conseil par le Secrétaire général (E/4494 et Add.1), que les réponses envoyées par les gouvernements ont rarement mentionné la possibilité d'utiliser les ressources libérées par le désarmement pour augmenter le volume de l'assistance aux pays en voie de développement.

21. La réponse des Etats-Unis au Secrétaire général, qui est reproduite dans le rapport, montre qu'ils ont continué, en 1966 et 1967, de consacrer de nombreuses études aux effets d'une réaffectation à des fins civiles des ressources nationales actuellement utilisées à des fins militaires. Un grand nombre d'études sont terminées, bien d'autres sont projetées pour l'avenir. Les études achevées sont utilisées par les organismes publics, les groupes privés et les particuliers pour élaborer des plans économiques concrets de reconversion des activités militaires en activités civiles et pour pousser plus loin l'analyse des adaptations que nécessiteraient sur le plan économique de telles mutations. Les résultats de ces études sont déjà à la disposition des autres gouvernements par l'intermédiaire du Secrétaire général. Le Gouvernement des Etats-Unis continuera d'encourager la poursuite, sous ses auspices, d'un programme actif de recherches dans ce domaine et d'en faire connaître les résultats par les mêmes voies aux autres gouvernements. Les échanges de renseignements de cet ordre seront utiles pour effectuer les adaptations nécessaires lorsqu'il s'agira de réaffecter à des besoins civils les ressources utilisées jusque là à des fins militaires, et, en attendant, ils contribuent à créer un climat favorable au désarmement.

22. Le Gouvernement des Etats-Unis attache aussi une importance très grande aux débats périodiques du Conseil sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, car ils ont contribué à calmer les craintes au sujet des incidences économiques néfastes que risquerait d'avoir le désarmement, en faisant ressortir les avantages qu'il peut présenter sur le plan économique et social. Toutefois, la délégation des Etats-Unis, comme celle du Royaume-Uni, estime que ces débats pourraient être moins fréquents. D'autre part, la délégation des Etats-Unis ne peut appuyer les suggestions du représentant de l'URSS, car, si elles étaient adoptées, ce qui est une entreprise sérieuse des Nations Unies ne serait plus que l'occasion d'une polémique stérile. En ce qui concerne les suggestions de la délégation de la Suède, la délégation des Etats-Unis espère qu'elles feront l'objet d'une étude attentive de la part du Secrétaire général.

23. En terminant, le représentant des Etats-Unis remercie le Président d'avoir remis la suite du débat jusqu'à ce que règne au sein du Conseil un climat plus propice à son intervention.

24. M. NAYERI (Iran) dit que si la course aux armements fait peser sur l'humanité une menace constante, le désarmement pose des problèmes importants : affectation des fonds libérés, réintégration du personnel militaire, etc.

25. L'Assemblée générale a pris une décision heureuse en demandant, par sa résolution 2092 (XX), que les gouvernements des Etats membres consacrent des études sérieuses aux aspects économiques et sociaux du désarmement. Les pays en voie de développement et plusieurs pays développés ont déjà fait savoir qu'à leur avis les ressources libérées par le désarmement devraient être utilisées pour le développement économique des pays défavorisés. Cette opinion est tout à fait fondée : il est juste que les ressources que l'on destine à la destruction de l'humanité servent plutôt à son bien-être. Cependant le Secrétaire général a noté que, dans les réponses au questionnaire sur le désarmement qu'il a reçues, il est rarement fait mention de l'affectation des ressources libérées par le désarmement à l'assistance aux pays en voie de développement.

26. M. Nayeri rappelle qu'au paragraphe 19 de la Proclamation de Téhéran, adoptée par la Conférence internationale des droits de l'homme lors de sa 27e séance plénière, il est dit que les immenses ressources humaines et matérielles libérées par le désarmement doivent être mises au service des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il faut espérer que les pays qui possèdent des industries de fabrication d'armements se rallieront à cette idée et suivront l'exemple des Etats-Unis, qui viennent d'affirmer leur intention d'utiliser les ressources libérées par le désarmement pour accroître le bien-être de l'homme où qu'il se trouve.

27. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que la discussion sur le point 3 de l'ordre du jour reste ouverte, car la délégation soviétique compte présenter prochainement un projet de résolution sur cette question.

28. Le PRÉSIDENT répond qu'il en sera fait ainsi.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (E/4546, E/4547, E/4557 et Corr.1)

29. M. POPOV (Bulgarie) regrette que la plupart des institutions spécialisées n'aient pas encore pris de mesures concrètes pour donner suite à la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale; certaines vont jusqu'à n'en tenir aucun compte. Pour que les débats du Conseil sur ce point soient fructueux, il faudrait que les institutions spécialisées fassent dès que possible des déclarations pour préciser leur position à ce sujet; de telles déclarations sont nécessaires pour la formulation de recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

30. M. EKONDY-AKALA (Congo-Brazzaville) dit que la question à l'examen relève directement de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est une question très importante, et les délégations africaines attendent les déclarations des institutions spécialisées pour

connaître l'action qu'elles envisagent. Le représentant du Congo (Brazzaville) appuie donc les observations du représentant de la Bulgarie sur l'utilité de telles déclarations.

31. Le PRÉSIDENT fait observer que certaines déclarations des institutions spécialisées sur l'application de la résolution 2321 (XXII) de l'Assemblée générale sont déjà

résumées aux paragraphes 24 à 43 du rapport sur les réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (E/4557 et Corr.1). Il espère que les représentants des institutions spécialisées voudront bien prendre la parole devant le Conseil pour donner de nouvelles précisions.

La séance est levée à 12 h 15.